

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2019

Etaient présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD LECOMTE LORET RAVEL

Mmes BORNAND GIVERNET JACQUEMAIN TROCME

Etaient absents : Mme BORNE (procuration à Mme BORNAND)

Mr DEMOUGEOT (procuration à Mr LECOMTE)

Mme LELIEVRE

Mr ROUGEOT

Mr LOPEZ (procuration à Mme JACQUEMAIN), arrive en cours de séance

Secrétaire : Mr BENOIT (3 abstentions)

Convocations : 31/05/2019

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10/05/2019

Mme JACQUEMAIN propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 10/05/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 10 voix pour, 3 voix abstentions, le compte rendu.

2 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme JACQUEMAIN propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Cession d'un véhicule communal à un employé municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

3 – CESSION DU VEHICULE COMMUNAL

Mme JACQUEMAIN rappelle qu'une information a été faite en Conseil et propose au Conseil Municipal de céder le véhicule communal Renault Kangoo, immatriculé 3294 YX 25, mis en service le 3/1/2000 à Mr Jean-Michel GIPE, Agent municipal.

Ce dernier prend le véhicule en l'état, le contrôle restant à la charge de l'acquéreur.

Cette cession aura lieu moyennant la somme de un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de céder le véhicule à Mr Jean-Michel et autorise Mme JACQUEMAIN à signer les documents correspondants.

4 – AVENANT N° 1/13 – MAPA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mme JACQUEMAIN présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1/13 – Réhabilitation du groupe scolaire – présenté par l'entreprise PALISSOT pour le lot n° 13 – Plomberies/Sanitaires.

Les travaux concernent le remplacement des mitigeurs des sanitaires existants.

Montant initial du marché : 29 538,58 € HT

Avenant : 1 133,64 € HT

Nouveau montant : 30 672,22 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 1/13 et autorise Mme JACQUEMAIN à signer les documents correspondants.

Mr BENOIT explique que les robinets débitent trop d'eau d'où l'utilité d'installer des mousseurs.

5 - AVENANT N° 2/8 – MAPA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mme JACQUEMAIN présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2/8 – Réhabilitation du groupe scolaire – présenté par l'entreprise BISONLINE DE PEINTURE pour le lot n° 8 – Plâtrerie/Peinture.

Les travaux concernent la mise en place de protection au feu au niveau de la structure métallique rapportée en plancher haut de la salle de classe 2.

Montant initial du marché : 90 913,31 € HT
Avenant 1 : 5 746,71 € HT
Avenant 2 : 920,00 € HT
Nouveau montant : 97 580,02 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 2/08 et autorise Mme JACQUEMAIN à signer les documents correspondants.

Mr BENOIT explique que SOCOTEC a préconisé un anti-feu concernant les poutres transversales. Mr LORET souligne que cela évite la déformation des poutres.

6 – MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET COMMUNAL

Suite à l'envoi du budget, la Trésorerie de Saint-Vit nous demande d'effectuer des modifications budgétaires. En effet, en vue des cessions de terrain à la SCI du Bois Joli et à la société Baulieu, les comptes 675 et 775 ont été ouverts pour l'enregistrement de celles-ci.

Or, les ouvertures de crédits sur ces comptes de cession étant automatiques, la trésorerie nous demande de les supprimer.

Afin de ne pas déséquilibrer le budget initial, il convient de réaliser les modifications budgétaires suivantes :

- Compte 675-042 – Valeur comptable immob. Cédées : - 1 596,00 €

Chapitre : Opérations d'ordre entre section

- Compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance : + 1 596,00 €

Chapitre : charges financières

- Compte 775 – Produits des cessions d'immob. : - 1 596,00 €

Chapitre : Produits exceptionnels

- Compte 7022 – Coupes de bois : + 1 596,00 €

Chapitre : Produits des services

Mr BENOIT souligne que c'est un jeu d'écritures qui n'a aucune influence budgétaire.

Conformément au budget voté, la commune a effectué un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour le financement des travaux de l'école élémentaire.

La première échéance arrivant en août, il convient d'attribuer les crédits nécessaires pour le paiement de celle-ci :

- Compte 1641 – 16 : Emprunts + 11 500,00 €

Chapitre : Remboursement d'emprunt

- Compte 2313-23 opération 44 – Immos en cours construct. - 11 500,00 €

Chapitre : Immobilisations en cours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, les modifications proposées.

7 – CONTRAT DE TRAVAUX DE BUCHERONNAGE

Mme JACQUEMAIN présente au Conseil Municipal un contrat de travaux de bûcheronnage et/ou de débardage en forêt communale établi par l'ONF. Ces travaux concernant les parcelles 26r et 27 seront réalisés par Mr Laurent SIMONIN pour un montant de 1 695 € H.T. à l'automne 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour réaliser ces travaux et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

8 – PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS SAISONNIERS

Mme JACQUEMAIN rappelle qu'une information a été faite sur le recrutement des emplois saisonniers.

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de conclure plusieurs contrats pour des emplois saisonniers en Juillet/Août :

- 1 contrat d'une semaine pour l'entretien des locaux scolaires
- 3 contrats de 4 semaines chacun pour l'entretien des espaces verts, voirie, bâtiments

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de conclure ces contrats de travail et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

9 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – ECOLE MATERNELLE

Mme JACQUEMAIN propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique pour un emploi à l'école maternelle, d'une durée de 24/35ème, à compter du 1er Septembre 2019 (remplacement de Mme Katia PIN).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création de ce poste et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches auprès du Centre de Gestion.

Mme JACQUEMAIN précise qu'un agent a été remplacé toute l'année scolaire et qu'il faut recruter une ATSEM pour la prochaine rentrée. Par ailleurs, elle précise également qu'il y a lieu de recruter un agent pour compléter un mi-temps thérapeutique.

Mr STEHLY partira en retraite le 30 Juin 2019, un pot de départ est prévu le 1^{er} Juillet.

10 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie :

- Par Me Vincent CORNEILLE, Notaire à POUILLEY LES VIGNES (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AE N° 275 276, d'une contenance de 4 a 58 et appartenant aux Consorts TYRODE (Route de la Marne)
- Par Maître Damien ROUSSEL, Notaire à ST VIT (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AK N° 51, d'une contenance de 0 a 45 et appartenant à Mr Bruno POYARD (Rue de Grandfontaine)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Mr LOPEZ met à disposition des Conseillers Municipaux le compte rendu de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux de ce jour.

La gestion des déchets souligne que l'évolution des tonnages 2018/2017 donne les résultats suivants :

- Déchets résiduels collectés : - 1,2 %
- Déchets recyclables collectés : + 0,2 %

Les facturations restent stables. Mr LOPEZ souligne que l'habitat étant plus dense en ville, les habitants paient davantage que ceux de l'extérieur de Besançon.

Mr BERMOND demande que les sénateurs et les députés soient interpellés sur ce problème afin de rééquilibrer les factures.

Mr LORET souhaite qu'un travail soit réalisé avec les bailleurs sociaux.

Il y a deux fours d'incinération en fonctionnement, le four n° 3 sera arrêté en 2020.

Mme BORNAND demande si la déchetterie de Besançon est ouverte le dimanche matin, Mr LOPEZ répond par l'affirmative. Elle regrette que ça ne soit pas le cas également de la déchetterie de Thoraise.

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal que les festivités du 13 Juillet auront lieu à Grandfontaine, en intercommunalité avec Montferrand le Château. Les bénévoles sont les bienvenus.

Mr BENOIT souligne que le déploiement de la fibre optique est en cours, avec des points de mutualisation à Grandfontaine depuis le nœud principal de Chemaudin. Des boîtes de raccordement desservant chaque quartier seront installées par Orange. Certaines maisons sont déjà raccordables, les autres suivront au gré du déploiement du réseau.

Le 14 Juin à 14h, il y aura l'inauguration des armoires, place des écoliers, à Grandfontaine.

Mr BENOIT fait part au Conseil Municipal de la nécessité de changer la tondeuse. L'entreprise COSTE a été consultée pour une tondeuse avec un bac de récupération.

Mr BERNARD souhaite connaître le type de machine, COSTE ne fournissant pas de pièces de rechange. Il faudrait consulter GRIFFON, MASNADA ou RACINE.

Mr BERNARD préconise de voir les différents besoins, débroussaillage, tonte, élagage,... avant d'acquérir le matériel.

Mr LECOMTE demande si la taxe d'aménagement sera versée à l'avenir, à la Communauté Urbaine. Mr LOPEZ répond que la décision n'est pas prise.

Mr LECOMTE demande s'il est possible de reculer le panneau Ages & Vie d'un mètre.

Mr LECOMTE demande quand aura lieu le déménagement du matériel du préau du groupe scolaire. Mr BENOIT répond que le déménagement sera réalisé pendant les vacances scolaires, le plus urgent étant de débarrasser l'Algéco qui pourra être stocké gratuitement dans les ateliers de la Ville de Besançon.

Mr LECOMTE précise que la salle de l'espace Paul Givernet ne pourra plus être louée dès le déménagement effectué.

Mr LECOMTE demande si de la publicité a été effectuée pour la vente de l'Algéco. Mr BENOIT répond par l'affirmative et qu'une convention avec le Grand Besançon est à l'étude.

Mme TROCME signale que les travaux sur la départementale qui traverse le village génèrent de l'insécurité car il n'y a plus de marquage au sol apparent. M. BERMOND explique que le département a été interpellé et qu'ils interviendront à l'issue des travaux de la cote de Morre qui ont pris un peu de retard, en principe la semaine prochaine.

Mr LECOMTE demande si une réponse a été apportée à sa demande d'intégration dans la commission urbanisme. Mme JACQUEMAIN répond par la négative, le sujet sera discuté en réunion d'adjoints.

Séance levée à 22 H

Le secrétaire,
C. BENOIT

L'Adjointe au Maire,
Mme JACQUEMAIN